

CHCS

Centre d'histoire et des sociétés contemporaines

APPEL À PROJETS « PROGRAMME DE FORMATION-RECHERCHE DU CIERA » (2015-2017)

Afin de structurer davantage le soutien aux études allemandes et à la coopération franco-allemande en sciences humaines et sociales et de faciliter la constitution d'équipes transnationales, le CIERA lance un appel à projets pour la mise en place de programmes de formation-recherche coordonnés.

Date limite de dépôt des dossiers le 2 mars 2015 (lettre d'intention avec présentation sommaire des projets)

Public concerné

Cet appel s'adresse à des chercheurs et enseignants-chercheurs se regroupant pour mener à bien un programme d'une durée maximale de deux ans.

Les projets peuvent être présentés par des enseignants-chercheurs ou chercheurs de

tout statut et de tout établissement de rattachement, à condition qu'au moins un enseignant ou chercheur d'un des établissements d'enseignement* membres du CIERA soit co-organisateur.

Les projets doivent associer des partenaires universitaires français et allemands.

Calendrier

Les candidatures se feront en deux étapes :

- 1ère étape : envoyer avant le 2 mars 2015 au CIERA une lettre d'intention avec une présentation sommaire du projet (format, thématique, lieu, date prévisionnelle, organisateurs et partenaires).

- 2ème étape : présenter avant le 3 mai 2015 un projet définitif complet, avec un programme et un budget précis (formulaire à télécharger sur le site), le CIERA restant d'ici cette date, à disposition des candidats pour un échange d'informations.

Les projets seront examinés mi-mai par le comité de pilotage du CIERA. Les résultats seront rapidement communiqués aux candidats retenus.

Critères et objectifs

Le programme doit comporter une combinaison d'au moins deux éléments énumérés ci-dessous :

cycle de séminaires

journée d'étude

atelier (ou cycle d'ateliers)

colloque

On veillera particulièrement à ce que des doctorants soient pleinement intégrés et associés à la réalisation du programme. La collaboration étroite entre jeunes chercheurs et chercheurs confirmés représente un des objectifs essentiels du projet du CIERA. Les doctorants associés peuvent l'être à titre de participants et d'intervenants. Ils sont par ailleurs invités à présenter parallèlement leur candidature à une bourse du CIERA.

Les post-doctorants sont également invités à présenter des projets collectifs entre équipes françaises et allemandes, construits autour d'une série de journées d'étude, d'ateliers ou de colloques, éventuellement en lien avec un séminaire. Un établissement membre devra être systématiquement associé au projet. Les projets présentés par des post-doctorants pourront se limiter à une année. Les porteurs de projets devront justifier

du rattachement à un laboratoire pendant la durée du programme.

Les programmes de formation-recherche s'inscriront dans l'un des quatre cadres thématiques suivants :

Identités, frontières et intégration européenne

ex. : harmonisation et différenciation dans la construction européenne, constitution et transmission des mémoires collectives, politiques de la mémoire en Europe, rapports entre culture et langue, l'Europe comme espace de reconnaissance réciproque...

Pouvoirs et régulations

ex. : action publique et transformations du marché du travail, capitalisme et mondialisation, conventionnements privés et intervention de l'État, État social et néolibéralisme, gouvernances publiques et privées, glissements de frontière entre public et privé, responsabilité individuelle / collective, propensions et résistances à l'internationalisation du droit, production et usages des normes, bioéthique, formes et champs d'intervention de l'expertise, efficacité économique et équité sociale...

Cultures, arts et sociétés

ex. : images et politique, discours et idéologies de l'art, avant-gardes culturelles et artistiques, processus de création, économies de la culture, mutations des médias, uniformisation et différenciation culturelle, minorités religieuses et fondamentalismes, groupements civiques et démocratie participative, crises et mutations sociales...

Apprentissages, construction et circulation des savoirs

ex. : épistémologie des savoirs, rapports savoirs/science, conservation, transmission et communication des savoirs, images et savoirs, savoirs et media, histoire des disciplines, catégories et concepts, savoirs et langue, figures du savant et du lettré, problématiques de l'innovation...

Principes d'attribution

Les projets doivent être en rapport, de manière exclusive ou non, avec l'aire culturelle de langue allemande. Les approches pluridisciplinaires seront les bienvenues.

L'ensemble des quatre thématiques peut être abordé à la fois de manière diachronique et synchronique, faisant place à une approche historique dans chacun des axes.

Les manifestations scientifiques proposées peuvent, à l'exception des séminaires financés par le CIERA qui doivent rester localisés dans un établissement membre du GIP

CIERA, se tenir dans tout établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche, à condition que celui-ci s'engage également sur le plan financier et organisationnel.

Les projets retenus bénéficient d'un soutien financier à hauteur max. de 50 % du budget total. Ce soutien est déterminé en fonction du programme et du budget présentés. Il est nécessaire de faire apparaître dans le budget prévisionnel la contribution financière du laboratoire ou de l'établissement de rattachement et des autres partenaires du projet. L'attribution des crédits par le CIERA se fera par étapes, en fonction de la réalisation effective du programme. Une convention sera établie entre l'établissement de rattachement du responsable du projet et le CIERA, précisant les modalités de soutien du CIERA ainsi que les conditions d'évaluation du programme.

Le soutien accordé par le CIERA ne pourra porter ni sur des publications à venir ni sur des dépenses de personnel. Des aides à publication sont prévues une fois le PFR achevé.

Les responsables de programme s'engagent à transmettre à mi-parcours (30 juin 2016) un rapport succinct sur les activités réalisées pendant l'année universitaire écoulée et le programme de l'année suivante. Un scientifique et financier des activités doit être transmis au CIERA une fois le PFR achevé, selon le formulaire annexé à la convention. La participation des doctorants peut se concrétiser notamment par la rédaction de comptes rendus détaillés de certaines manifestations.

Constitution du dossier

Remplir le dossier de candidature à télécharger sur le site du CIERA, <http://www.ciera.fr>, rubrique : "Programmes de formation-recherche" ;

joindre une présentation détaillée du projet précisant notamment le public visé (étudiants de master, doctorants, enseignants-chercheurs...), les doctorants associés au projet ; - le nom et l'établissement de rattachement des intervenants extérieurs prévus ;

joindre 1 CV succinct du responsable du projet et des co-organisateur.

Il est conseillé de consulter les programmes déjà existants sur le site du CIERA : <http://www.ciera.fr>, rubrique : Programmes de formation-recherche.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En savoir plus et candidatures :

Appel à projets "programme de formation-recherche du CIERA" (2015-2017)

Contacts

Merci de bien vouloir informer la DREDVal, sous couvert du Vice-Président, de votre

candidature, au plus tard une semaine avant la clôture via direction.recherche@uvsq.fr

Laboratoires CHCSC et ESR

Hélène Veillard helene.veillard@uvsq.fr